

## COMPTRE-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

### Séance du vendredi 23 février 2018

Par convocation en date du 15 février 2018, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le vingt-trois du mois de février deux mille dix-huit à 10h00 sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de votants : 6

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Excusés :

Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Absents :

Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne

### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu du 30 janvier 2018
3. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017
4. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017
5. Affectation du résultat
6. Débat d'Orientation Budgétaire 2018
7. Débat sur le projet de territoire du pays de Balagne
8. Retrait des délibérations n°2017/035 et 2017/036 du 27 novembre 2017 concernant le fonctionnement du GAL 2016 et 2017
9. Nouvelle délibération portant sur le fonctionnement et l'animation du GAL 2016 et 2017
10. Questions diverses :
  - Lancement d'une étude préalable pour le chiffrage des travaux des locaux situés au second étage de la mairie de l'Ile-Rousse
  - Constitution d'un comité de pilotage de suivi du programme TEPCV
  - Nouvelles perspectives SCoT 2035

## **1- Désignation d'un secrétaire de séance**

### **A été nommé secrétaire de séance : Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI**

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

## **2 - Approbation du compte-rendu du comité syndical du 30 janvier 2018**

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 30 janvier 2018. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 30 janvier 2018.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

[http://www.pays-de-balagne.fr/Comite\\_Syndical\\_page\\_94\\_1,391.htm](http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_Syndical_page_94_1,391.htm)

## **3- Approbation du compte de gestion de l'exercice budgétaire de l'année 2017 dressé par le comptable public**

Délibération n°2018/003

Le Trésorier Principal d'Ile-Rousse, Receveur du P.E.T.R. du pays Balagne, transmet chaque année, pour approbation, le Compte de Gestion de l'exercice écoulé. Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Après comparaison, le Compte de Gestion provisoire présente des écritures comptables de recettes et de dépenses conformes à celles décrites dans le Compte Administratif de l'exercice.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésor Public de l'Ile- Rousse et déclare n'émettre aucune observation ni réserve.

#### 4 – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017

Délibération n°2018/004

Considérant que M. Jean-Marie SEITE a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Paul LIONS, le Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Jean-Marie SEITE pour le vote du compte administratif.

M. Jean-Marie SEITE expose le détail du compte administratif de l'exercice 2017.

SITUATION FINANCIERE GENERALE				
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017	Section de fonctionnement	195 398,54 €	254 494,80 €	59 096,26 €
	Section d'investissement	74 640,00 €	55 323,47 €	-19 316,53 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement	0,00 €	29 368,80 €	29 368,80 €
	Report en section investissement (001)	0,00 €	391 073,20 €	391 073,20 €
TOTAL (réalisation + reports)		270 038,54 €	730 260,27 €	460 221,73 €
RESTES A REALISER À reporter en 2018	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0
	Section d'investissement	146 752,80 €	0,00 €	-146 752,80 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	195 398,54 €	283 863,60 €	88 465,06 €
	Section d'investissement	221 392,80 €	446 396,67 €	225 003,87 €
	TOTAL CUMULE	416 791,34 €	730 260,27 €	313 468,93 €

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 88 465,06 € et un excédent d'investissement de 225 003,87 €.

Le comité syndical, après que le président se soit retiré, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'exécution du budget de l'exercice 2017 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14.

#### 5 – Proposition d'Affectation du résultat

Délibération n°2018/005

le Compte Administratif de l'exercice 2017 du PETR du pays de Balagne fait apparaître un résultat d'exploitation de 59 096,26 € auquel s'ajoute les 29 368,80 € d'excédent antérieur reporté.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter les 88 465,06 € d'excédent au report à nouveau créateur (ligne 002)

## 6 – Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Délibération n°2018/006

Le débat d'orientation budgétaire est une **obligation légale** pour les EPCI comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du comité syndical indique les grandes orientations budgétaires qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2018 et ouvre un débat contradictoire au sein de l'assemblée.

Le Président propose d'orienter le budget 2018 sur la poursuite des actions d'ingénierie déjà engagées par le PETR et la réalisation des programmes contractualisés en 2016.

Dans cette logique, le projet d'orientation budgétaire 2017 aborde :

1. le fonctionnement et l'administration générale du PETR
2. le pilotage des stratégies de développement (Agenda 21, projet de territoire)
3. l'animation et la gestion du programme LEADER
4. l'animation et la gestion de la plateforme Énergétique de l'Habitat
5. la réalisation du SCOT de Balagne
6. la gestion du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »
7. la gestion du Contrat de ruralité

Le Président invite le comité syndical à s'exprimer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé et à délibérer sur les termes de cet exposé, afin de lui permettre de traduire ces orientations et donc d'établir le Budget Primitif correspondant.

Plusieurs discussions sont engagées :

Sur l'élaboration du SCoT :

Le marché public d'élaboration du SCoT a été engagé le 9 octobre 2013 et prolongé par deux avenants successifs jusqu'au 31 mars 2018. A un mois du terme du marché, le DOO n'est pas finalisé et les phases de consultation des PPA et d'enquête publique ne pourront matériellement pas être réalisées dans ce délai.

En conséquence, le comité syndical décide de mettre un terme au marché public par accord amiable avec le bureau d'étude qui devra fournir :

- le diagnostic socio-économique actualisé
- l'état initial de l'environnement
- le PADD rédigé
- le DOO en l'état actuel de sa réalisation
- l'ensemble des présentations, rapports et compte-rendus de la concertation.

Une demande d'accompagnement sera faite à l'AUE pour finaliser ce SCoT. M. Jean-Marie SEITE, Vice-Président du PETR en charge du SCoT, est chargé d'effectuer cette demande.

Sur la mise en œuvre du contrat TEPCV :

Le premier contrat, signé le 12 mai 2016, comportait 3 actions. Deux ont été engagées :

- Aménagement d'une voie verte Calvi – L'Île-Rousse. L'étude de faisabilité a été réalisée et la mission de maîtrise d'œuvre est en cours. L'étude d'implantation des parcs relais et aires de covoiturage est également achevée. Sur un budget de 227 000 € HT, 85 075 € ont été engagés, 141 925 € restent disponibles.
- Acquisition de vélos à assistance électrique et stations de recharge solaire. 6 VAE ont été achetés pour un montant de 13 650 € HT. Il reste un budget de 336 350 € HT disponible.

La troisième action visant à réaliser des animations scolaires écocitoyennes n'a pas été engagée. Les crédits ne sont plus disponibles.

Un avenant au programme TEPCV a été signé le 12 décembre 2016. Il comporte 4 actions dont 2 sont à la charge du PETR du pays de Balagne :

- Implantation de lampadaires solaires pour un montant de 200 000 € HT. Une mission programmation a été lancée pour 16 800 € HT. Un budget de 183 200 € reste disponible pour l'acquisition et la pose des lampadaires.
- Préservation de la biodiversité et des paysages pour un montant de 150 000 € HT comprenant la réalisation d'un ouvrage de démonstration en pierre sèche (120 000 €), des ateliers d'apprentissage à la construction en pierre sèche (10 000 €) et des campagnes d'arrachage de griffes de sorcières (20 000 €). Un chantier d'arrachage de griffes de sorcières a été engagé pour un montant de 965 €. 4 autres chantiers vont être engagés pour un montant de 8 200 €.

Le comité syndical décide de reporter au budget 2018 tous les crédits encore mobilisables du contrat TEPCV.

Sur la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 :

La convention de mise en œuvre du programme a été signée le 27 novembre 2017. L'éligibilité des dépenses d'animation et de fonctionnement du GAL sont éligibles depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Une demande de financement des frais de fonctionnement du GAL pour les années 2016 et 2017 a été effectuée pour un montant attendu de 63 500 €. Les frais de fonctionnement 2018 sont estimés à 61 600 €. Ces trois dossiers sont en cours d'instruction à la Collectivité de Corse. Un quatrième dossier de demande de financement d'une étude d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines sur le territoire est également en cours d'instruction pour un montant estimé de 48 000 € HT.

Toutes les actions prévues dans le programme Leader vont devoir être engagées dans les trois ans.

Le comité syndical prend acte des termes du rapport constituant le projet d'orientations générales du budget 2018, de sa présentation par Monsieur le Président et de la tenue du débat associé.

Il charge Monsieur le Président d'établir le Budget Primitif du prochain exercice traduisant ces orientations.

## **7 – Débat sur le projet de territoire**

Délibération n°2018/007

Dans les douze mois de sa mise en place, le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres.

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR et précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR.

Les statuts du PETR ont été adoptés le 23 février 2017. Douze mois plus tard, après concertation du conseil de développement territorial et de la conférence des Maires, le projet de territoire du PETR du Pays de Balagne est soumis à approbation du comité syndical.

Le projet de territoire porte 5 ambitions :

- Un territoire autonome qui produit les ressources qu'il consomme
- Un territoire économe qui maîtrise ses consommations et recycle ses déchets
- Un territoire durable qui respecte les équilibres écologiques et préserve les écosystèmes
- Un territoire solidaire qui fédère sa population autour d'une identité partagée et d'un avenir commun
- Un territoire dynamique et ouvert qui génère des richesses et de l'équité sociale

Sur cette base, neuf enjeux ont été identifiés pour servir d'ossature opérationnelle à un plan d'action qui pourra prendre la forme d'un contrat de territoire négocié avec la Collectivité de Corse et l'État.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le Projet de territoire et charge le président de le soumettre pour avis à la conférence des Maires et au conseil de développement et à apporter les éventuelles modifications résultant de ces consultations.

La conférence des Maires sera réunie le 16 mars 2018 à 15h à Corbara

Le conseil de développement territorial sera réuni le 23 mars 2018 à 17h à Corbara

## **8 – Annulation des délibérations concernant le fonctionnement du Gal pour 2016 et 2017**

Délibération n°2018/008

Monsieur le Président expose qu'en raison des observations faites par le Contrôle de légalité en date du 30 janvier 2018, il convient de retirer les délibérations n°2017/035 et 2017/036 du 27 novembre 2017 concernant le financement du programme du Groupe d'Action Locale (GAL) pour les années 2016 et 2017 du 27 novembre dernier.

Des remarques ont été faites concernant la fixation des dépenses prévisionnelles avec un effet rétroactif pour les périodes du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2016 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Toute décision qui prévoit une date d'application antérieure est illégale, en principe, en tant qu'elle est rétroactive.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, décide à l'unanimité, de retirer les délibérations suivantes :

- n° 2017/035 : fonctionnement du GAL 2016
- n° 2017/036 : fonctionnement du GAL 2017

## 9 – Nouvelle délibération portant sur le fonctionnement et l’animation du GAL 2016 et 2017

Délibération n°2018/009

Le Pays de Balagne est lauréat du dispositif européen LEADER depuis le 1er avril 2016. Par délibération en date du 29 juin 2015, le PETR s’est constitué comme la structure juridique porteuse du GAL (appellation opérationnelle du dispositif). Dans ce cadre, il a obligation d’assurer le fonctionnement et l’animation du programme en mobilisant au minimum 1 ETP sur ces missions. La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d’aides associés à cette obligation.

### Animation/fonctionnement du 1er avril au 31 décembre 2016

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel affecté au programme Leader	24 551,62 €	FEADER	20 228,54 €
Affranchissement	42,00 €	CTC	5 057,13 €
Missions, réception et coopération	500,00 €		
Déplacements	192,05 €		
TOTAL	25 285,67 €	TOTAL	25 285,67 €

### Animation/fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2017

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel affecté au programme Leader	37 782,98 €	FEADER	30 591,08 €
Affranchissement	11,31 €	CTC	7 647,77 €
Fournitures de bureau	181,66 €		
Missions, réception	160,00 €		
Déplacements	102,90 €		
TOTAL	38 238,85 €	TOTAL	38 238,85 €

Le comité syndical autorise le Président à demander les subventions auprès de la Collectivité de Corse pour l’opération citée en objet, et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## 10 – Questions Diverses

### 10-1. Projet de transfert du siège du PETR dans des locaux situés au second étage de la mairie de l’Ile-Rousse.

Délibération n° 2018/010

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que la Mairie de Cateri, propriétaire des locaux actuels du siège du PETR du pays de Balagne avait prévu une rénovation globale du bâtiment. Ces travaux de rénovation n’ont pas pu être programmés faute de subvention.

Compte tenu de la vétusté des locaux actuels, il n’est plus envisageable de continuer d’occuper ces bureaux.

Conformément au souhait du comité syndical du 30 janvier 2018, une demande officielle a été envoyée par courrier postal auprès de communes se situant entre Calvi et l’Ile-Rousse (Algajola, Calvi, Lumio et l’Ile-Rousse) afin de leur demander si elles disposaient de locaux ou si elles avaient connaissance d’un local privé pouvant être mis à disposition du PETR.

A ce jour, seule la commune de l'Île-Rousse est prête à mettre à disposition du PETR, des locaux situés au second étage de la mairie. Des travaux de rafraîchissement et d'aménagement sont à prévoir.

Avant de conclure tout accord avec la commune de l'Île-Rousse, il est nécessaire de réaliser une étude préalable afin d'estimer le montant des travaux. Ce montant permettra de négocier, avec la mairie de l'Île-Rousse, les termes du contrat de location et pourra faire l'objet si besoin d'une demande de soutien financier.

Une consultation a été lancée auprès de 3 prestataires. Un seul bureau d'étude a répondu.

La société Ingénierie Corse Coordination (ICC), 32 avenue Paul Doumer, 20220 Ile-Rousse a proposé un devis d'expertise pour un montant de 4.200 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, charge le Président :**

- de diligenter une étude préalable relative au chiffrage des travaux des locaux proposés par la mairie de l'Île-Rousse
- de négocier et signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2018.

10-2. Constitution d'un comité de pilotage des actions TEPCV

Sur proposition de la DREAL, un comité de pilotage pourrait être organisé, en Balagne, avec tous les signataires de conventions TEPCV en présence de la DREAL, de l'Ademe et de la Collectivité de Corse.

L'ordre du jour pourrait être le suivant :

- État d'avancement de chacune des actions de la convention et de son avenant
- Modalités de traitement des demandes de paiement
- Point sur les documents administratifs requis pour les paiements
- Logotage TEPCV
- Prolongements à envisager pour les actions réalisées

Le comité syndical, arrête la date du vendredi 16 mars à 10h30. Monsieur le Sous-Préfet de Calvi sera convié à ce comité de pilotage.

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations prises**

2018/003 : Approbation du compte de gestion 2017
2018/004 : Approbation du compte administratif 2017
2018/005 : Affectation du résultat
2018/006 : Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018
2018/007 : Approbation du projet de territoire
2018/008 : Retrait des délibérations 2017/035 et 2017/036
2018/009 : Demande de financement du fonctionnement du GAL Leader en 2016 et 2017
2018/010 : Chiffrage des travaux d'aménagement des locaux proposés par la mairie de l'Île-Rousse